

<p style="text-align: center;">COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE COMPTE RENDU D'ACTIVITES - SAISON 2024/2025</p>
--

La commission de l'arbitrage s'est réunie à 3 reprises au cours de la saison 2024/2025.

Le 17 septembre 2024, la commission a traité 5 dossiers de changement de club et constaté que 28 clubs sont en infraction avec le statut de l'arbitrage.

Le 17 mars 2025, la commission constate que 24 clubs sont en infraction avec le statut de l'arbitrage au 28 février 2025.

Le 16 juin 2025, la commission s'est réunie pour dresser la liste définitive des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage.

En 1^{ère} saison 19 clubs (+10)

En 2^{ème} saison 6 clubs (+2)

En 3^{ème} saison 2 clubs (-2)

En 4^{ème} saison 4 clubs (-1).

Le nombre de clubs ayant droit aux mutés supplémentaires est de 13.

La commission insiste sur la nécessité pour les clubs de prendre connaissance de toutes les informations concernant la situation des arbitres sur footclubs ou sur le site du district afin de pouvoir intervenir auprès d'eux pour qu'ils puissent effectuer le nombre de matchs requis.

La commission rappelle que les matchs amicaux ne sont pas pris en compte dans le nombre de matchs gérés par les arbitres.

La commission reste à la disposition des clubs qui désirent obtenir des renseignements.

Remerciements aux membres de la commission pour leur investissement.

Le Président
Jean Claude DAGBERT

Le Secrétaire
Patrick QUENIART